

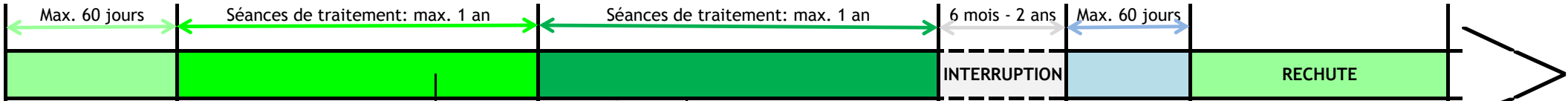
"Règle des 60 jours":
Entre le bilan et la
réception du dossier
complet par la
mutualité ET entre
le bilan et le début
du traitement

Période d'accord du médecin conseil:
maximum 1 an

Période d'accord du médecin conseil
(prolongation): maximum 1 an

Période
d'interruption:
min. 6 mois -
max. 2 ans

Accord du médecin-conseil:
maximum 1 an



Exécution du
bilan initial

Début de
traitement

Bilan
d'évolution

Max. 60 jours

INTERRUPTION

Exécution du
bilan de
rechute

Règle des 60 jours:
Entre le bilan
d'évolution et la
réception du
dossier complet
par la mutualité

"Règle des 60 jours":
Entre la
1ère séance de
traitement et la
réception du
dossier complet
de demande de
prolongation
d'accord par le